

PChO/ABE

## **DECISION DU PRESIDENT**

N°2025 - 19

### **SUBVENTION/ ETAT**

**OBJET : Demande de subvention de soutien à la Politique de la Ville dans le cadre des contrats de ville pour l'action " Journée Prox 2025"**

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION » (VAR),**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

**VU** les compétences exercées par la Communauté d'agglomération, en vertu de ses statuts, en matière de politique de la ville dans la communauté : animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance (article 5-4) et d'action sociale d'intérêt communautaire (article 6-4),

**VU** la délibération n°79 en date du 11 juillet 2020 du Conseil communautaire ayant proclamé Monsieur Frédéric MASQUELIER Président de la Communauté d'agglomération et l'ayant déclaré installé,

**VU** la délibération n°109 en date du 11 juillet 2020 du Conseil communautaire de l'Agglomération portant délégation au Président pendant la durée de son mandat pour demander à tout organisme financeur, public ou privé, français ou européen, l'attribution de subventions pour les projets communautaires quel que soit le mode de gestion du service public communautaire, qu'il s'agisse de subvention de fonctionnement ou d'investissement, par dépôt direct d'un dossier ou par la réponse à un appel à projet individuel ou collectif en étant notamment associé avec des partenaires publics ou privés français ou européens et toutes demandes environnementales et réglementaires,

**VU** le Contrat de ville d'Estérel Côte d'Azur Agglomération 2024-2030 co-signé avec l'Etat le 16 juillet 2024,

**VU** l'Appel à projet « Quartiers 2030, Politique de la ville 2025 », géré par l'Etat,

**CONSIDERANT** l'inscription en axe prioritaire N°1 du Contrat de ville d'Estérel Côte d'Azur Agglomération 2024-2030, l'action « Rapprocher les jeunes des forces de l'ordre »,

**CONSIDERANT** l'opportunité de bénéficier de l'aide de l'Etat au titre du soutien aux actions en faveur de la politique de la ville dans le cadre des Contrats de ville,

## **DECIDE**

### **Article 1 :**

De solliciter l'attribution d'une subvention d'un montant de 1600€ au titre du soutien aux actions en faveur de la politique de la ville dans le cadre des Contrats de ville, pour l'organisation d'une journée de rencontres entre les jeunes issus de quartiers prioritaires de la politique de la ville et les policiers, intitulée « Journée Prox », d'un coût prévisionnel de 4 000€ HT.

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services d'Estérel Côte d'Azur Agglomération et Madame le chef du service de gestion comptable de la Trésorerie de l'Estérel sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera soumise au contrôle de légalité de Madame la Sous-préfète de l'Arrondissement de Draguignan, et publiée dans les formes réglementaires.

**Article 3 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération ainsi que d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

Fait à Saint Raphaël,

**Le Président**

**Frédéric MASQUELIER**